

Communiqué de presse

NOMINATION

Sarah Jacquier Pelissier est nommée membre du collège de l'Arcep

Paris, le 24 mars 2023

Sarah Jacquier Pelissier est nommée membre du collège de l'Arcep par décret du Président de la République en date du 23 mars 2023.

Titulaire d'un doctorat en droit obtenu à l'université Paris-Panthéon-Assas et d'un master de gestion des télécommunications et nouveaux médias de l'Université Paris Dauphine, Sarah Jacquier Pelissier démarre sa carrière en 2001 en tant qu'avocate dans le cabinet Baker & McKenzie puis Hogan Lovells, au sein des départements Télécommunications et nouvelles technologies. En 2010, elle est nommée directrice juridique de l'HADOPI avant de rejoindre la Commission européenne en 2014, en tant qu'experte nationale détachée à la direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies (DG CNECT). Au sein de l'unité « droit d'auteur », elle contribue notamment à la réforme ayant consacré le droit voisin des éditeurs de presse.

Depuis 2018, Sarah Jacquier Pelissier est conseillère sur le droit des plateformes et du numérique, auprès du chef du service des affaires juridiques et internationales du Secrétariat général du ministère de la Culture. Elle est membre de la Commission de contrôle de la réglementation du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) depuis 2021.

Sarah Jacquier Pelissier succède à Monique Liebert-Champagne, membre du collège de l'Arcep de 2017 à 2022. L'Autorité remercie tout particulièrement Monique Liebert-Champagne pour sa contribution majeure aux travaux de l'Autorité.

Le collège de l'Arcep comprend sept membres : Laure de La Raudière (présidente), Serge Abiteboul, Maya Bacache, Joëlle Cottenye, Emmanuel Gabla, Sarah Jacquier Pelissier et François Lions. Trois d'entre eux, parmi lesquels sa présidente, sont désignés par le Président de la République. Les quatre autres sont respectivement désignés par le président de l'Assemblée Nationale et le président du Sénat. Nommés pour une durée de six ans, les membres du collège de l'Arcep sont irrévocables et non renouvelables.

Document associé :

[Le décret de nomination de Sarah Jacquier Pelissier publié au Journal Officiel](#)



A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

Contact presse

Anne-Lise Lucas
Anne-Lise.LUCAS@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 37

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 @ARCEP  Facebook
 LinkedIn  Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion